



Communiqué de presse du 31 mars 2007

Vélos d'opérette pour choix électoraliste

Le 3 avril 07, la commission d'appel d'offres de la ville de Rouen doit choisir une entreprise pour le renouvellement du marché de mobilier urbain (1.500m² en affichage dynamique) et qui devra mettre en place une flotte de 200 vélos en libre service, en contre partie de recettes publicitaires. Le choix d'associer les deux prestations, qui n'ont aucun lien technique ou de savoir-faire, n'est pas anodin et a pour conséquence d'exclure les sociétés spécialisées dans le vélo ce qui entraîne une dépréciation de la qualité du service vélo rendu aux usagers.

Le Maire de Rouen joue « perso »

Pierre Albertini, a privilégié la visibilité à court terme au détriment de l'efficacité.

Alors qu'il était en discussion avec la CAR et la Région pour développer une offre cohérente de vélos sur l'ensemble de l'agglomération, il a décidé de lancer seul un appel d'offre sur l'hyper centre ville de Rouen.

Son désir de montrer de belles images avant les élections municipales, prime sur les nécessités de la lutte contre la pollution de l'air en favorisant l'usage de modes de transport doux. En effet :

- Le choix d'un libre service limité à l'hyper centre favorise l'usage du vélo par les habitués... piétons quand l'objectif devrait être de créer les conditions d'un moindre usage de la voiture par l'utilisation facilitée et combinée du vélo, du bus, du train régional (TER) sur les trajets domicile - travail. Le système qui a la préférence du Maire a des résultats modestes en matière de report modal 2% contre 20% dans le cas des professionnels du vélo. Le refus de travail en commun avec l'Agglo et la Région, privera les habitants d'un système qui permettrait, par exemple, de pouvoir utiliser le vélo avec un ticket de bus ou de ter.
- 200 vélos sont demandés en tout et pour tout, loin des 2.000 envisagés dans le projet d'agglomération
- Un choix très coûteux. L'entretien revient 2 à 3 fois plus cher qu'en station humanisée et en totalité à la charge de la ville et non pas « offert » par l'afficheur. A Paris, la société d'affichage retenue a « offert » 20.000 vélos en contre partie de ... 569 millions d'euros sur dix ans soit 2.500 €par vélo et par an !
- Le choix d'une multinationale de l'affichage serait fait aux dépens de la possible création d'une nouvelle entreprise, locale, dans le champ de l'Economie sociale et solidaire.
- 100% des stations seraient automatisées là où les opérateurs vélo proposent un mixte de vélo-stations automatisées et "humanisées" avec des services tels que gardiennage, réparations, informations, intermodalité tarifaire et billettique avec les transports publics
- Des emplois faiblement qualifiés de logisticiens seraient substitués à des emplois plus valorisants de techniciens de mobilité durable créés dans le cadre d'un projet 100% vélo en intermodalité T.C.

Contrairement à ce qu'il prétend souvent, le Maire de Rouen n'est pas la « victime » des autres collectivités: il veut travailler seul. L'environnement, l'emploi, et les rouennais, seront les perdants!

La démocratie oubliée, le choix du risque juridique

Le Maire de Rouen a oublié de concerter et même d'informer les conseils de quartiers ainsi que les associations allant jusqu'à désavouer son propre Conseil Municipal. Ainsi, la procédure initialement prévue en « dialogue compétitif » par la délibération du 7 juillet 2006 est devenue un appel d'offres ouvert sans que cela n'ait fait l'objet de la moindre information du conseil municipal.

En mai 2004, la majorité municipale votait une motion présentée par le groupe Rouen Verte et Solidaire proposant de « de réduire la masse des messages publicitaires quelle que soit leur forme ». Or le cahier des charges de l'appel d'offres prévoit 1.200m² de surface publicitaire (ou 1.500m² si on prend en compte l'affichage déroulant) contre 1.000m² aujourd'hui, soit +20%... Jolie glissade de M. le Maire ...et nous ne sommes pas à l'abri d'avenants qui augmenteraient encore l'affichage publicitaire.

En matière juridique, le risque semble être la ligne de conduite de la Mairie.

Il y a quelques jours le Maire a signé un partenariat public privé sur l'éclairage urbain pour la bagatelle de 100 millions d'euros, sur 20 ans, avec la société Vinci, revendiquant le « modernisme » juridique de la Ville de Rouen.

Récemment l'opérateur vélo, « Vélo'v », filiale de l'afficheur Decaux, a obtenu, moins de deux ans après la mise en place du système que nous propose le Maire de Rouen, une pénalité de 107.000 € une rétrocession de 15% de la redevance municipale et l'octroi de supports publicitaires supplémentaires!

Nous regrettons ces incohérences et le choix de politique à courte vue, électoraliste, du maire de Rouen, au détriment des enjeux de développement durable. Nous continuerons, avec les habitants et les associations, à défendre l'ambition d'une véritable politique du vélo sur l'agglomération de Rouen, trop de retard a déjà été pris!

Claude Taleb, Conseiller régional vert, **Pascal Rigaud**, Conseiller communautaire vert à l'agglomération de Rouen, **Guillaume Grima**, Conseiller municipal vert, **Jean Michel Bérégo**voy, les Verts à Rouen.